

Commune de Morrens

Permis de construire - Enquête allégée

(articles 111 LATC & 72d RATC, avis non publié mais affiché)

Annexe au formulaire questionnaire général "demande de permis de construire"

A. SIGNATURES ET ACCORDS

Le(s) propriétaire(s) ou/et promettant(s) acquéreur(s) mentionné(s) dans le questionnaire général "demande de permis de construire" sollicite(nt) de la Municipalité l'autorisation de construire, sans mise à l'enquête publique, les travaux décrits dans le dossier annexé.

Lieu : Date :

Signature(s) :

Signature(s) :

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre représentant légal) :

Lieu : Date :

Signature(s) :

Accord des voisins directement touchés ou concernés :

Parcelle n°: Signature(s) :

Parcelle n°: Signature(s) :

Parcelle n°: Signature(s) :

Parcelle n°: Signature(s) :

Parcelle n°: Signature(s) :

Parcelle n°: Signature(s) :

à remplir par la Commune

B. DÉCISION MUNICIPALE

La Municipalité, dans sa séance du, a décidé de dispenser d'enquête publique, en vertu des articles 111 LATC & 72d RATC, le projet soumis à permis de construire et d'afficher la demande au pilier public durant 20 jours

du au

La Municipalité